

N/REF : 1/10/2026 10H03 C:000501 I:15796
V/REF : 890848
V/Email reçu le Jeudi 01/10/2026 à 10H03

ESPACIL HABITAT SA d'HLM
Agence Rennes
27 AVENUE WINSTON CHURCHILL
SIREN : 302494398
35000 RENNES

V/REF.IMM. 0123
IMMEUBLE : LE RAMBURES -0123
7, SQUARE DU GAST
.
35700 RENNES

Rennes, le 09 Octobre 2026

Référence Marché: Electricité-Lot1 Rennes
LOCALISATION : 7, SQUARE DU GAST - PASS CHANTIER
APT 203
MOTIF : REALISER VERIFICATION ELECTRICITE
Donneur d'ordre : M. D BAZIN

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 01/10
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL.
MISE HORS TENSION.
REPLACEMENT DES MODULES AU TABLEAU.
INSTALLATION D'UNE DOUILLE SÉCURISÉE A L'ENTRÉE.
REPLACEMENT DE L'AMPOULE DANS LA CUISINE.
REFIXATION DE LA GOULOTTE AU MUR DANS LE COULOIR.
PROTECTION MÉCANIQUE DES CONDUCTEURS VISIBLES DANS LA SALLE DE BAIN.
REMISE SOUS TENSION.
VÉRIFICATION BON FONCTIONNEMENT.
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL.

OBSERVATIONS : LE COMPTE RENDU ENVOYÉ LE 06/10/26 A 16H05 DAVID.BAZIN@ESPACIL.COM

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	2.1-Ff Vérif.familial instal.électrique	1	79,87	79,87
12,00	2.1.1-Rempl.Dispositif différentiel	1	70,45	845,40
1,00	2.1.1-Rempl.Ampoule(s) E27 fluocompact	1	11,44	11,44
1,50	H(s) Fix.goulotte + mise sécu conducteur	1	53,24	79,86
TOTAL H.T.				1016,57
T.V.A. a 10,00%				101,65
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>1118,22</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.